

Bienne Immeuble d'habitation Jardin du Paradis



BRÈVE DESCRIPTION

Construction d'un immeuble d'habitation avec crèche et locaux commerciaux à proximité du centre-ville de Bienne.

LE PROJET

Construction d'un ensemble de logements avec crèche et locaux commerciaux à proximité du centre-ville de Bienne. Les 279 appartements au standard locatif sont répartis en 15 bâtiments de 4 à 7 étages chacun. L'environnement a été aménagé en fonction du caractère du quartier et de la rivière Suze qui le borde, avec des trottoirs et des aires de jeux.

Les bâtiments sont reliés entre eux au sous-sol par un parking de 260 places. Tous les appartements sont accessibles sans marche depuis le parking.

DIFFICULTÉS

Le terrain se trouve au centre-ville de Bienne, sur l'île de la Suze, projet qui a donné lieu à divers conflits avec la densification des constructions et l'installation de chantiers afin de pouvoir loger les grandes quantités de matériel et d'ouvriers du bâtiment.

DURABILITÉ

Le complexe résidentiel a été construit selon la norme certifiée Minergie. Le maître d'ouvrage a opté pour une production de chaleur avec des pompes à chaleur sur nappe phréatique, qui pourront être soutenues par une installation photovoltaïque dans une phase ultérieure.

Les stations E-Mobility dans le parking des voitures favorisent l'utilisation efficace de l'énergie durable.

FACTS

| | |
|--|--|
| Site | Biel , Suisse |
| Statut | Terminé |
| Volume de construction (valeur de nos services) | 86,5 Mio CHF |
| Début de la construction | Octobre 2015 |
| Réalisation finale | Août 2018 |
| Constructeur-propriétaire | Previs Prévoyance Brückfeldstrasse 16 3001 Berne Personne de référence : Markus Mürner |
| Architecte | kpa architekten bern ag |
| Volume du bâtiment | 136902 m ² |
| Nombre d'étages supérieurs | 7 |
| Nombre d'appartements | 279 |

DÉVELOPPEMENT DURABLE



Minergie-Standard

PRESTATIONS

Construction neuves



<https://implenia.com/fr/references/apercu/ref/bienne-immeuble-dhabitation-jardin-du-paradis/>

Creation: 17.02.2026 04:33